

Procès-verbal de la réunion tenue le vendredi 07 juin 2013 à Woluwé-Saint-Lambert, Poseidon.

**APPROUVE**

**Présents:** MM. Pierre LEDENT, Secrétaire - Stefan DAMMAN – Renaud VILAIN – Wim SYMOENS – Alban BERTIAUX

**Excusés:** MM. Francis MERCIER, Vice-président - Patrick VAN PETEGHEM, DT

## 1. Préambule

M. Stefan DAMAN prend la présidence de cette réunion.

M. Alban BERTIAUX remplace M. Francis MERCIER en tant que membre du CSWP FFBN.

## 2. Championnat 2012-2013 et Courier

**2.1** La Commission Sportive entérine les résultats des journées : 31-32-33

**2.2** La Commission Sportive prend connaissance des différents rapports des tours Finaux et Finales des Coupes de Belgique.

## 3. Championnats 2013-2014

**3.1** La Commission Sportive prend connaissance des inscriptions : 7 équipes pour la « Super Ligue » - 13 équipes pour la SH II – 9 équipes pour la SH III – 9 équipes pour la SH IV – 6 équipes pour les SD – 11 équipes pour les U20 – 8 équipes pour les U17 Nat – 16 équipes pour les U17 Reg. – 8 équipes pour les U15 Nat. et 13 équipes pour les U15 Reg.

**3.2** La Commission Sportive répartit les catégories d'âge de la manière suivante :

- U20 : Deux séries ; une de 6 équipes et une de 5 équipes ;
- U17 Reg. : Deux séries de 8 équipes chacune ;
- U15 Reg. : Deux séries ; une de 7 équipes et une de 6 équipes.

**3.3** Suite aux inscriptions, la Commission Sportive doit modifier les « Principes Généraux » de la manière suivante :

« Super Ligue » : Une Division de 7 équipes. Le tour finale se jouera de la manière suivante : A l'issue de la phase classique, les équipes classées aux quatre premières places jouent un second tour tout en conservant les points acquis lors de la phase classique. L'équipe terminant à la première place sera « Champion de Belgique ».

Obligation pour le « Champion de Belgique » d'aller jouer en « Coupe des Champions » Européenne.

Les équipes terminant dans les places 5 à 7 après la phase classique, jouent un second tour aller- retour – soit 6 rencontres – tout en conservant les points acquis lors de la phase classique.

Il n'y aura pas de descendant.

SH II : Une seule Division de 13 équipes. Les équipes jouent une phase classique, le premier classé est Champion en SH II et pourra monter en « Super Ligue » à condition que le club possède une piscine aux normes exigées ; les deux derniers classés descendent en SH III.

SH III et SH IV, les « Principes Généraux » restent inchangés par rapport à ceux envoyés lors des inscriptions.

RÉDACTION	APPROBATION
28/09/2013	10/01/2014

SD : Pour déterminer le titre la Commission Sportive décide de faire jouer un tour final sur les mêmes principes que le tour final SH III et SH IV.

U20 : Deux séries – Tour final :

TF1.1

A1 – B2 (M1)

B1 – A2 (M2)

L'équipe la mieux classée à l'issue de la phase classique joue « à domicile ».

Un seul match.

Les matches doivent se terminer avec un résultat définitif selon la règle définie dans le règlement FINA en vigueur.

Les matches seront dirigés par deux arbitres.

Conditions techniques : les équipes jouent leur match dans les piscines respectives.

TF 2.1 – 2.2 - 2.3

Principe du «Best Of Tree»

Les vainqueurs des matches M1 et M2 jouent pour l'attribution du titre.

Premier match TF2.1 : Chez le moins bien classé des deux équipes ;

Deuxième match TF2.2 : Chez le mieux classé des deux équipes ;

Troisième match (si nécessaire) TF2.3 : Chez le mieux classé des deux.

Dans le cas où les deux équipes ont le même classement, la Commission Sportive procédera à un tirage au sort pour déterminer la première équipe qui jouera à domicile.

Les matches doivent se terminer avec un résultat définitif selon la règle définie dans le règlement FINA en vigueur.

Les matches seront dirigés par deux arbitres.

Le vainqueur de ce tour final est « Champion de Belgique ».

Condition Technique : Les matches se joueront dans une piscine avec une profondeur de 1,80 m minimum sur tout le champ de jeu.

Les perdants des matches M1 et M2 jouent pour l'attribution de la 3<sup>ème</sup> place.

Premier match TF2.1 : Chez le moins bien classé des deux équipes ;

Deuxième match TF2.2 : Chez le mieux classé des deux équipes ;

Troisième match (si nécessaire) TF2.3 : Chez le mieux classé des deux.

Dans le cas où les deux équipes ont le même classement, la Commission Sportive procédera à un tirage au sort pour déterminer la première équipe qui jouera à domicile.

---

RÉDACTION	APPROBATION
28/09/2013	10/01/2014

Les matches doivent se terminer avec un résultat définitif selon la règle définie dans le règlement FINA en vigueur.

Les matches seront dirigés par deux arbitres.

Condition Technique : Les équipes jouent leur match dans leur piscine respective

Les équipes 3 -4 de chacune des séries jouent sous le schéma suivant :

A3 – B3 pour la 5<sup>ème</sup> place

A4 – B4 pour la 7<sup>ème</sup> place

Les matches se jouent sous le principe des « Best Of Three ».

Pour déterminer l'équipe qui jouera le premier match à domicile, un tirage au sort sera effectué par la Commission Sportive.

Les matches doivent se terminer avec un résultat définitif selon la règle définie dans le règlement FINA en vigueur.

Les matches seront dirigés par deux arbitres.

Condition Technique : Les équipes jouent dans leur piscine respective

Les équipes 5 et 6 de chacune des séries jouent sous le schéma suivant pour les places 9 à 11 :

A5 – A6

B5 –A6

A5 – B5

Les matches se jouent comme dans la phase classique mais sans retour.

Les matches doivent se terminer avec un résultat définitif selon la règle définie dans le règlement FINA en vigueur.

Le calcul des points et le classement sont identiques au championnat.

Les matches seront dirigés par deux arbitres.

Condition Technique : Les équipes jouent dans leur piscine respective

Pour les autres catégories d'âge, les « Principes Généraux » restent inchangés.

---

RÉDACTION	APPROBATION
28/09/2013	10/01/2014

**4. Divers**

Nihil

**5. Décisions**

- Répartition des Division et Catégories d'âges : voir point 3.2 du présent PV
- « Principes Généraux » du Championnat 2013-2014 : voir 3.3 du présent PV

**Le rapporteur,  
Pierre LEDENT,  
Secrétaire**

**Prochaine réunion :  
Mardi 18 juin 2013 – 18h15 – Bruxelles, Bureau Fédéral**

---

<b>RÉDACTION</b>	<b>APPROBATION</b>
<b>28/09/2013</b>	<b>10/01/2014</b>